

13 04 2023
PRÉF 17



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 31 mars 2023

Délibération CS 2023-02-02 - Affectation de résultat 2022

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 31 mars, à 14 heures.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron),
Présents : 4	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Nombre de pouvoirs : 0	par la loi à Marans (Salle de la Caale),
Ont pris part aux délibérations : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 24 mars 2023.

Étaient Présents les délégués suivants :

Monsieur BOISSEAU Jérémy <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>

Étaient absents :

Monsieur VENDITTOZZI François <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>
--	---

Après examen et vote du Compte Administratif 2022, le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice 2022.

Le Président propose d'affecter le résultat selon la répartition suivante : zéro euro au compte 1068 de la section d'investissement.

13 04 2023

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- affecte zéro euro au compte 1068 d'investissement,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JB' followed by the name 'Boisseau' in a cursive script.